

L'AGEFI, 10 février 2010

Interview: Edgar Bloch et Sébastien Ruche

### **L'exigence de fermeté pour rappel**

**XAVIER OBERSON. Le professeur de droit fiscal exige que la Suisse se batte pour le respect d'un échange d'informations restrictif.**

#### **En deux mots quelle analyse faites-vous de la situation actuelle?**

En dépit du climat de guerre commerciale, de vive concurrence régnant entre les places financières et des caisses vides des Etats, un certain nombre de principes doivent être rappelés, même si nous faisons des envieux. Dans ce climat, un Etat doit respecter les accords internationaux, car il est le garant absolu du droit. Enfreindre ces règles nous entraîne vers le chaos. Or, nous nous trouvons présentement dans un tel cas de figure, certains Etats assurant vouloir payer pour avoir accès à des données volées. Dès lors la question se pose: où s'arrêter puisque la fin justifie les moyens? Avec de telle méthodes, un Etat pourrait aller jusqu'à interpeller un banquier pour le contraindre à avouer des renseignements.

#### **Pourquoi est-ce dangereux?**

Parce qu'il faut distinguer entre le passé d'un côté et le présent et le futur de l'autre. Or, les règles du jeu ont changé et la Suisse a fait sa révolution. Pour le futur, elle a accepté en mars 2009, le principe de l'échange d'informations sur demande aussi en cas de soustraction d'impôt. Depuis lors, elle a conclu 18 accords de double imposition en un délai record, même parfois trop vite, puisque les contreparties n'ont pas toujours été obtenues. Sa bonne foi est donc indiscutable et mérite d'être comprise et entendue. Les Allemands et les Français disposent de CDI avec la Suisse et ne peuvent pas prétendre avoir été trompés. Or, non seulement personne n'y accorde la moindre considération, mais une cabale incorrecte est lancée contre elle, qui s'attarde sur le passé sans reconnaître ce qui a été réalisé. En revanche, en ce qui concerne le passé, la Suisse doit se montrer ferme et se battre pour obtenir le principe de non rétroactivité et s'en tenir au seul cas de l'escroquerie fiscale. Dans l'affaire UBS, le Tribunal administratif fédéral (TAF) rappelle cette seule condition pour justifier l'échange d'informations.

#### **Vous parlez là de l'avenir?**

Non, même pas. En 2004 déjà, lors de l'accord sur la fiscalité de l'épargne conclu entre la Suisse et l'UE, un mémorandum of understanding avait été signé dans lequel la Suisse se montrait déjà d'accord de renégocier toutes ses CDI pour échanger les informations, en cas de fraude fiscale. Les Etats européens avaient déjà obtenu une première victoire. Cinq ans plus tard, elle franchit un nouveau pas comme on l'a vu, la transmission de renseignements se faisant même en cas de soustraction d'impôt et lorsqu'il est relevant pour l'Etat requérant. Autrement dit, les Etats qui attaquent la Suisse n'accordent aucun crédit au passé, alors que le calendrier pour les CDI négociées a été clairement établi.

#### **Que faire dès lors?**

Il faut se montrer très ferme sur le passé pour ne pas changer les règles du jeu en cours de partie.

#### **Le secret bancaire existe-t-il encore?**

Clairement oui, notamment pour les résidents dont le statut reste inchangé. Quant au non résidents, la Suisse a accepté l'échange d'informations sur la base des CDI. D'ailleurs, le nouveau système s'appliquera déjà rétroactivement pour la France et les Etats-Unis si celles-ci sont ratifiées. En France ce sera pour le 1er janvier 2010 et aux Etats-Unis le 23 septembre 2009.

### **L'affaire Falciani justifie donc la suspension de la ratification de la CDI avec la France ?**

La Suisse a bien réagi. Tant que l'utilisation des documents volés n'est pas clarifiée. D'autant que la France négociait avec Berne, en ayant probablement déjà obtenu des données bancaires volées en Suisse, sans que cette dernière n'en soit informée.

### **Que pensez-vous du projet d'imposition à la source Rubik?**

Je ne suis pas un grand fan de Rubik. La première version du projet se fondant sur le droit fiscal au domicile du requérant m'a d'emblée paru impraticable. Imaginez, 27 spécialistes de droit fiscal dans chaque banque pour la clientèle européenne et je ne parle même pas du reste du monde. Par la suite, on s'est dirigé vers un concept forfaitisé et moins calqué sur le droit fiscal de chaque pays. Si ce système devient plus praticable, il reste encore à trouver des partenaires qui l'acceptent. Pour l'heure, même les Allemands, sur qui l'on compte, paraissent hésiter. Plutôt que d'emprunter la voie bilatérale pays par pays, le mieux consisterait à trouver une solution globale avec l'UE.

### **Quelle sont alors les alternatives à Rubik?**

Je l'ai dit. La Suisse a fait en un an une révolution copernicienne et il faut lui laisser le temps de mettre en œuvre les CDI. Je préconise donc un accord global avec l'UE pour l'échange d'informations sur demande, conformément à ce qui s'est déroulé en 2004, puis en 2009. Par ce biais, il sera facile d'élargir l'entente avec Bruxelles à la fiscalité sur l'épargne et l'accès aux services financiers.

### **Parmi les pistes soulevées pour faciliter l'acceptation de Rubik figurent l'obligation pour les banques de faire signer à leurs clients une déclaration de conformité, attestant que leurs avoirs ont été déclarés dans leur pays d'origine. Ce mécanisme, déjà en place au Liechtenstein, pourrait-il être mis sur pied en Suisse?**

Ce serait prématuré. A la grande différence de la Suisse, le Liechtenstein est un paradis fiscal. On risque de procéder à des amalgames et voir l'OCDE appliquer ses systèmes anti-paradis fiscaux à la Suisse également. D'ailleurs, il faudrait lancer dès maintenant une réflexion sur le système fiscal suisse en général.

### **Pourquoi?**

Car notre système fiscal est dépassé sur de nombreux points. L'impôt sur la fortune, par exemple, est dissuasif et rapporte peu. A sa création, il a été conçu comme un moyen de contrôler les revenus des contribuables. Mais sera-t-il encore nécessaire si les banques ont accès à davantage d'informations? L'impôt anticipé, pour sa part, a été introduit comme compensation au secret bancaire. Si ce dernier disparaît, l'impôt anticipé devrait être modifié. De tels changements prennent du temps, il faut lancer la réflexion maintenant.

### **Hans-Rudolf Merz a mentionné la possibilité d'accepter l'échange automatique d'informations en échange de l'accès au marché européen. Qu'en pensez-vous?**

Il est beaucoup trop tôt pour aborder cet aspect. Avant de céder sur un nouveau point comme celui-là, il serait déjà opportun de voir si le système en place fonctionne correctement. Il convient d'attendre la mise en œuvre effective de l'échange de renseignements sur demande. En revanche, elle ne doit pas être invoquée pour régler des situations passées.

**L'inscription du secret bancaire dans la Constitution pourrait-elle modifier le cours des événements?**

Ce serait symbolique, mais inutile et même dangereux. Dangereux, car il n'est pas sûr que le peuple accepte d'inscrire le secret bancaire dans la Constitution. Et inutile car les accords internationaux l'emportent sur le droit interne. On aurait beau modifier la Constitution pour qu'elle commence par «Au nom du Dieu tout puissant et du secret bancaire...», cela n'aurait aucun effet.

UE: réfléchir à l'adhésion

**Dans le contexte actuel, que pourrait apporter une adhésion à l'UE, en faveur de laquelle vous avez, semble-t-il, pris position récemment?**

L'interprétation faite à mes propos a peut-être été un peu catégorique, même si je ne renie aucunement mes déclarations. Ma réflexion est la suivante: la Suisse semble engagée sur une route qui la mène à abandonner tous ses avantages comparatifs sans contreparties. Donc l'adhésion offrirait une alternative à cette évolution. Pour le moment, la Suisse n'est pas membre d'un club, mais elle doit en suivre les règles et payer les cotisations. La stratégie actuelle est la pire possible: il faut réfléchir à des alternatives.

**D'autant que d'autres champs de bataille avec l'UE se profilent, comme les statuts fiscaux spéciaux accordés, par exemple, aux holdings.**

C'est un point extrêmement important, sur lequel la Suisse doit être très ferme. Je suis convaincu que nous ne violons pas l'accord de libre-échange de 1972. Les Européens veulent que la Suisse applique le droit européen unilatéralement et sans contrepartie. Depuis 2004, la Suisse se dirige de plus en plus vers de telles capitulations unilatérales, malheureusement. En cas d'adhésion à l'UE, nous aurions un poids dans la prise de décision, grâce à des représentants dans la Commission ou au Parlement européen. Je ne dis pas que le pays doit adhérer à l'UE demain, mais la réflexion mérite d'être menée.

**A quoi attribuez-vous cette tendance à lâcher lors des négociations? Est-ce un problème de personnes ou d'institutions?**

Je ne pense pas qu'il faille chercher des boucs émissaires. Hans-Rudolf Merz a fait un travail remarquable, concluant 18 CDI avec un contenu satisfaisant et en un temps record. La difficulté est liée aux Etats étrangers, à la pression internationale. J'ai participé à des négociations, et j'ai été très marqué par un aspect: chaque mot est pesé, personne ne lâche rien. (EB/SR)